



## Récupération de matériaux secs, RDD et pneus Recyclage Foucault

### Heures d'ouverture

**Période hivernale** (heures sujettes à changement selon la météo)

Sur appel jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 - Recyclage Foucault au 819-242-8181

**Période estivale** (à compter du 2 avril 2018)

Du lundi au vendredi : 7h00 à 17h00

Samedi : 7h00 à 12h00

Pour vous départir des matériaux mentionnés ci-après, vous devez vous rendre à Recyclage Foucault, situé au 21 chemin de l'Écocentre, au Village de Grenville.

### Liste des matériaux acceptés

- ✓ Matériaux de construction (bois, gypse bardeau)
- ✓ Métaux, fer, cuivre
- ✓ Couvre plancher (tapis, préart, céramique etc.)
- ✓ Appareil sanitaire (douche, bain, toilette, évier)
- ✓ Plastiques
- ✓ Bois vert
- ✓ Appareils électroniques
- ✓ Papier/carton (doit être sec)
- ✓ Pneus
- ✓ RDD - Résidus domestiques dangereux (huiles usées, peintures, batterie, etc.)

Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer pour d'autres matériaux. Veuillez vous informer auprès de l'écocentre avant d'y déposer votre matériel.

### Frais et contrôle

#### Clients résidentiels

5.00 \$ par visite par résident, payable à l'écocentre.

Une preuve de résidence est exigée (permis de conduire, compte de taxes ou bail).

#### Clients commerciaux – Entrepreneurs en construction

55.00\$ la tonne

Les commerçants doivent détenir une entreprise en opération dans la Municipalité et en fournir la preuve. Les entrepreneurs en construction doivent travailler sur un chantier et présenter un permis de construction valide émis par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

### Vous pourrez également vous départir des matériaux suivants aux frais indiqués :

- ✓ Le béton non armé 10 \$ / tonne
- ✓ Le béton armé 25 \$ / tonne
- ✓ L'asphalte 6 \$ / tonne
- ✓ L'asphalte contaminée 25 \$ / tonne
- ✓ Les bardeaux d'asphalte 75 \$ / tonne
- ✓ Matériaux secs non recyclables 85 \$ / tonne

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez communiquer avec Recyclage Foucault au 819-242-8181.